



Fact Sheet Fondation ReBin

Choisir une ONG de confiance

La Fondation ReBin est une organisation non gouvernementale suisse basée à Genève, fondée en 2016 par trois entrepreneurs avec une vision commune. Le but est d'aider les populations locales à améliorer leurs conditions de vie et à atteindre un plus grand niveau d'autonomie. Une Fondation dont l'objectif principal est d'aider la communauté et de générer des bénéficiaires conscients pour investir durablement dans d'autres projets similaires.

En quoi la Fondation ReBin est-elle différente d'autres organisations ?

La Fondation ReBin mène ses actions en étroite collaboration avec les populations et les autorités, le but étant de créer des synergies entre les services responsables de l'assainissement du territoire, les familles et les communautés afin de diminuer l'impact des déchets sur la société, l'économie et l'environnement.

Dans son travail, la Fondation s'appuie sur 11 des « 17 Objectifs de Développement Durable » des Nations Unies.



La Fondation ReBin se consacre à une aide au développement portant sur le long terme et a pour but de rendre les populations locales durablement autonomes. La Fondation offre non seulement un appui financier mais aussi un soutien technique à travers ses partenariats stratégiques. Les spécialistes en gestion durable des déchets partagent leur savoir-faire avec les populations locales. Grâce aux programmes de formation, ils procèdent à un transfert de compétences et à un renforcement des capacités locales.

Qu'est-ce que mon soutien apporte ?

Le revenu venant des donations et des legs est essentiel pour les projets de la Fondation. En 2017, le soutien reçu par ce moyen couvrira entièrement notre projet pilote au Bénin, à hauteur de 150'000 francs suisses.

☎ +41 (0)79 707 09 89

@ contact@rebin.ch 🌐 www.rebin.org

📍 Fondation ReBin pour le Développement Durable, Rue de Lausanne 97, CH - 1202 Genève



Le projet en quelques mots :

- Un centre de recyclage « laboratoire » sur une surface de 2000m²
- Un bassin de 1000m² pour développer la pisciculture
- Un dispositif de triage des déchets, avec bennes de récupération et broyeuse
- Un système communal de latrines innovant pour récupérer la matière
- Des cuves d'une capacité de 1000m³ pour produire du biogaz
- Un entrepôt de 700m² pour produire de l'engrais biologique
- Un centre de distribution des produits recyclés
- Un programme d'éducation scolaire sur la gestion durable des déchets

Une vision entrepreneuriale : rendre le projet durable par sa viabilité économique. Une approche novatrice pour transformer les déchets d'un risque environnemental en une opportunité réelle de sortir les gens de l'extrême pauvreté en payant leurs déchets triés pour ensuite réintroduire la matière recyclée auprès des familles, dans les circuits industriels et agricoles. Le détournement des déchets des sites d'enfouissement et de la nature créera un contexte environnemental, sociétal et économique favorable.

Quels sont les pays d'action de la Fondation ReBin ?

La Fondation a sélectionné ses zones d'action en fonction d'une part de leur indice de développement humain et de la situation économique du pays, et d'autre part d'un travail de recherches minutieux de deux ans ce qui lui permet d'être d'autant plus crédible et pertinente dans ses interventions.

Aujourd'hui la Fondation ReBin est active en Suisse et au Bénin. Notre stratégie actuelle se concentre sur les régions d'Afrique sub-saharienne.

Soutien : dons, parrainages, bénévolat, etc.

Comment soutenir la Fondation ReBin ? Vous avez plusieurs possibilités pour nous soutenir :

- ✓ Faire un don par virement bancaire, via carte de crédit ou encore PayPal sur notre site Internet : www.rebin.org
- ✓ Devenir marraine ou parrain en choisissant le montant et la fréquence de votre soutien
- ✓ Devenir membre honorifique grâce à une cotisation annuelle de 5'000 francs suisses



- ✓ Faire un don testamentaire et contribuer à améliorer – demain – la vie des populations locales
- ✓ Vous engager comme bénévole afin de vous investir autrement que financièrement

Mon don est-il déductible fiscalement ?

La Fondation ReBin est une organisation suisse reconnue d'utilité publique, vous pourrez ainsi déduire vos dons dans votre déclaration d'impôts. Les règles varient selon les cantons en ce qui concerne le montant maximal déductible et le minimum à donner pour pouvoir déduire votre don. Les dons peuvent être déduits du revenu imposable au titre tant de l'impôt fédéral direct que de l'impôt cantonal et communal.

Un des principaux avantages de l'exonération fiscale est que les personnes physiques ou morales qui font un don pourront déduire ce don de leur déclaration d'impôt. À Genève par exemple, les personnes physiques peuvent déduire jusqu'à une limite de 20% du revenu net et les personnes morales jusqu'à concurrence de 20% du bénéfice net imposable.

Sont déductibles les dons en espèces ou en valeurs patrimoniales (actifs mobiliers ou immobiliers, créances, droits de propriété intellectuelle). Pour bénéficier de ces réductions fiscales, n'oubliez pas de joindre l'attestation de vos dons de l'année fiscale concernée, qui vous est adressée sur demande en février de l'année suivante.

Quels sont les avantages du don par virement bancaire ?

Le don par virement bancaire nous permet de réduire sensiblement les frais administratifs comparé aux services de carte bancaire ou PayPal.

Les dons en ligne sont-ils sécurisés ?

Oui. Les dons en ligne sont traités via la plateforme de paiement hautement sécurisé Stripe ®. Grâce à ce module, la sécurité des données est garantie par un système constitué de plusieurs barrières de sécurité ainsi que de processus de cryptage complexes.

Les données d'adresse que vous fournissez pour permettre l'exécution du paiement ne sont jamais communiquées à d'autres entreprises. Les données restent propriété de la Fondation ReBin et sont traitées de manière totalement confidentielle. Nous gérons nous-mêmes vos adresses et ne louons ni ne vendons d'adresses. De plus, nous ne conservons aucun numéro de carte de crédit.



Pourquoi le parrainage de projets, plutôt que le parrainage nominatif ou individuel ?

Afin de garantir un soutien durable, la Fondation ReBin propose aux donateurs qui veulent offrir une aide ciblée de s'engager dans des parrainages de projets spécifiques au Bénin. En effet, pour améliorer durablement la situation, il faut agir sur les structures collectives et non sur les individus.

Je n'ai pas d'argent, mais je souhaite aider. Comment ?

Il est possible de s'engager autrement que financièrement en faisant du bénévolat. En fonction de vos compétences et préférences, vous pouvez nous aider au niveau administratif, lors d'événements ponctuels ou en allant sur place aider nos partenaires locaux. Nous sommes ouverts à vos idées et envies, n'hésitez pas à nous contacter !

Nos promesses

Si vous décidez de laisser un legs ou faire une donation à la Fondation ReBin, nous allons utiliser votre argent de manière transparente et judicieuse. En effet sur 100 francs, 95 francs vont directement à nos projets sur le terrain.

Comment La Fondation ReBin vérifie l'efficacité de ses projets ?

Chaque projet est géré sur la base d'une convention passée entre la Fondation ReBin et le partenaire local, qui détaille les éléments suivants : les objectifs, les résultats attendus, les modalités de mise en œuvre et de suivi, le plan de financement et le budget.

Tous les projets bénéficient d'un système de suivi rigoureux de la part d'un bureau de coordination régional. Les projets sont en outre évalués semestriellement afin de vérifier l'avancement et la qualité des activités et leur conformité à la convention signée entre la Fondation et le partenaire. Enfin, les comptes sont révisés chaque année par une fiduciaire agréé par l'Autorité de surveillance en matière de révision (ASR).

Comment les comptes de la Fondation ReBin sont-ils contrôlés ?

L'ensemble des comptes de la Fondation ReBin est révisé chaque année par la société Unifid SA à Genève, Réviseur agréé par l'Autorité de surveillance en matière de révision (ASR).

La Fondation ReBin est en outre assujettie à l'Autorité de surveillance des fondations, rattachée au Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (DFI). L'Autorité fédérale de surveillance des fondations est chargée de la surveillance de la Confédération sur les fondations reconnues d'utilité publique œuvrant aux échelons national et international.